

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Réduire l'enfouissement, c'est se donner un meilleur environnement !

Saint-Hyacinthe, le 13 octobre 2022 — En tant que consommateurs, nous sommes inévitablement des producteurs de déchets. Saviez-vous que, selon une étude de RECYC-QUÉBEC, chaque citoyen produisait en moyenne 697 kilogrammes de déchets par année ? La **Semaine québécoise de réduction des déchets**, qui se tiendra du 21 au 30 octobre 2022, est l'occasion idéale pour réfléchir à notre gestion des matières résiduelles. Plus que jamais, il est important de réduire notre quantité de déchets en consommant de manière responsable. Depuis sa création, la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a implanté de nombreux services sur le territoire qu'elle dessert, afin de réduire la quantité de matières dirigées vers l'enfouissement dans le respect du concept des 3RV (réduire, réutiliser, recycler et valoriser)

« Zéro déchets » ?

Nous entendons de plus en plus parler de l'objectif « zéro déchets » au Québec. Chaque action, petite ou grande, visant à réduire notre production de déchets est un pas vers une réduction des matières résiduelles. Chaque geste permettant de **réduire** à la source la production de déchets, de favoriser le **réemploi** des matières, de **recycler** les matières recyclables ou compostables et de contribuer à la **valorisation** des résidus contribue à diminuer la quantité de matière dirigée vers l'enfouissement. Ces actions peuvent être aussi simples qu'acheter usagé, donner ou vendre les objets que l'on n'utilise plus, recycler ses vieux appareils électroniques, utiliser des contenants réutilisables ainsi que planifier ses repas afin d'éviter le gaspillage alimentaire.

Pourquoi réduire notre volume de déchets produits ?

En diminuant notre production de déchets, on contribue à réduire la quantité de matières dirigées vers l'enfouissement. Nous pouvons ainsi atténuer les impacts environnementaux résultant de l'enfouissement des déchets et nous augmentons la durée de vie de ces sites.

Vers une modernisation de la consigne et de la collecte sélective

Cette année, le gouvernement du Québec a adopté une réglementation visant la modernisation de la consigne et de la collecte sélective. Cette réforme permettra d'améliorer la performance du Québec à l'égard du recyclage des matières qui peuvent l'être. Il est important de poursuivre et de multiplier nos efforts pour mieux trier nos matières résiduelles puisque le succès de la collecte sélective dépend plus que jamais d'un tri de qualité effectué par chaque citoyenne et citoyen !

Tous ensemble, nous pouvons faire une différence !

- 30 -

Source : Réjean Pion, directeur général
450 774-2350
www.riam.quebec